DECLARATION DE LA REPUBLIQUE DU TCHAD

A L’OCCASION DE LA 34ème SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L’EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL

DE LA REPUBLIQUE D’ANGOLA

Genève, le 07 novembre 2019

La délégation du Tchad souhaite la cordiale bienvenue à la délégation Angolaise et la remercie pour les informations actualisées et pertinentes portées à notre attention.

Le Tchad apprécie hautement la volonté politique des autorités angolaises de prendre des mesures concrètes pour mettre en œuvre la quasi-totalité des recommandations acceptées lors de son passage au deuxième cycle de l’EPU en 2015.

Cette volonté est traduite par l’adoption en 2019 du nouveau Code pénal, des mesures de lutte contre les stéréotypes et les pratiques néfastes, des politiques et programmes visant à l'autonomisation des femmes vivant dans les zones rurales et la ratification de plusieurs instruments internationaux etc.

Aussi, le Tchad recommande à la République de l’Angola de prendre des mesures concrètes pour faire en sorte que les sociétés minières honorent leurs obligations en matière de droits de l’homme, conformément au Code minier et aux autres normes régionales et internationales relatives aux droits de l’homme.

Le Tchad souhaite à la délégation Angolaise plein succès à l’occasion de son Examen Périodique.

Je vous remercie.